

Feuilleton d'info mensuel
publié pour la
communauté Ernageoise
avec l'aide de l'ASBL
Ernage Animation.



N° 241 du 06 sept 1997 - 25^E ANNÉE

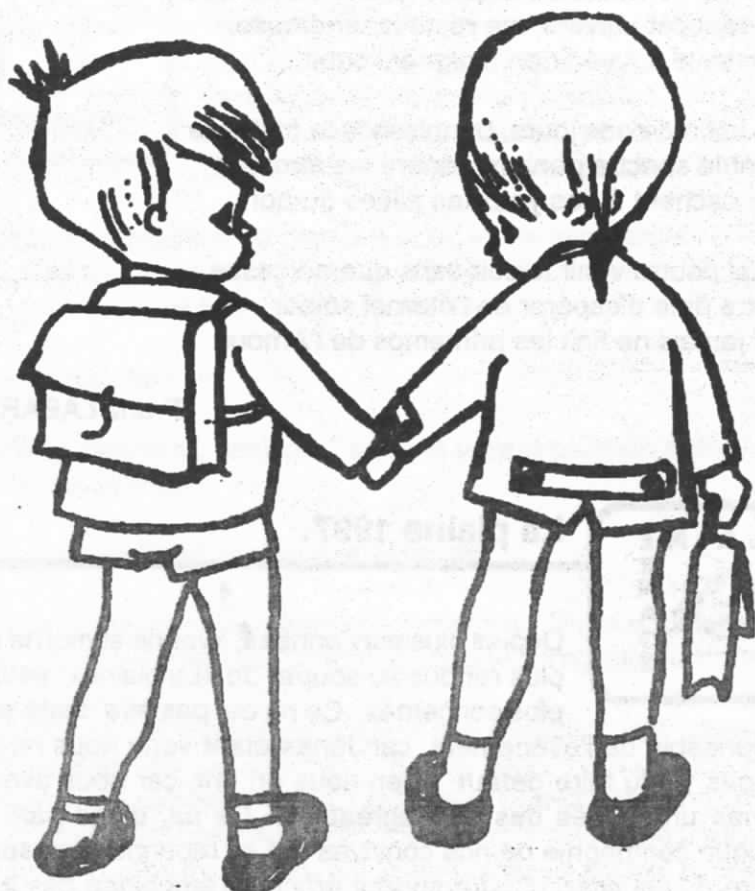
Editeur responsable : José JACOBS drève de Linoy, 6 - 5030 Ernage.

Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT.

Distribution : Eugène DEHOUX, Colette & Serge JORIS, Elisabeth LACROIX,
Georgette & Robert NOEL, Marie Christine SCHÜMMER, Marie-Thérèse & Roland THOMAS.

Les insertions pour le prochain numéro doivent parvenir avant le 20 du mois,

Paraît le premier samedi du mois sauf au mois d'août.





Pour Elle.

J'ai trouvé dans tes yeux la sublime promesse
Des instants merveilleux qui nous ont réunis
Et nous ont transportés dans la troublante ivresse
De l'abîme profond du bonheur infini.

De tes mains, j'ai goûté aux plus belles caresses
Qui me portaient au cœur des airs de paradis.
De tout cet univers, me reste la tendresse.
Puisse le souvenir en éloigner l'oubli.

De la fin de nos jours, bannissons la tristesse
Dont le spectre pervers génère les remords
Qui cachent à nos yeux les allées du port.

Ainsi pourra venir le soir sans que ne cesse
Notre âme d'espérer en l'éternel séjour
Où jamais ne finit les printemps de l'Amour.

Franz LABARRE.



La plaine 1997.

Depuis plusieurs années, Yvonne et moi ne nous étions plus rendus au souper de «La plaine», estimant n'être plus concernés. Ce ne dut pas être, cette année, l'avis des responsable de l'événement, car Jonas étant venu nous relancer, nous n'avons pas voulu faire défaut. Bien nous en prit, car nous avons passé à «La plaine» une soirée des plus agréables. Ce fut, d'une part, grâce à la sympathique compagnie de nos convives qui se reconnaîtront sans qu'il soit nécessaire de les citer. Ce fut surtout grâce à l'ambiance des jeunes gens très bien dans leur peau, dont l'accueil et la tenue sont à mettre en valeur. Je

n'en veux comme preuve que ce qui suit La nouvelle s'étant répandue avec plus ou moins de fracas, de mon anniversaire en ce 14 août, tous ces jeunes ou presque, l'un après l'autre, sont venus me congratuler, de telle sorte que je vais devoir prendre mes dispositions pour que, le jour où ils auront atteint mon âge d'aujourd'hui, je sois présent pour leur dire, à mon tour, mes compliments. Mais je devine leur sourire : Hé...Hé... ! tintin «mon vieux».

Ce ne sont pas là les seuls atouts de cette soirée bien tenue, d'autre part, dans son organisation et remarquable par la qualité des produits proposés à notre consommation et accompagnés du sourire complice de plaisantes jeunes filles auxquelles il est difficile de résister lorsque l'on a vingt ans. Sans doute, les conditions atmosphériques furent-elles aussi complices de cette réussite. Quoi qu'il en soit, une belle leçon pour l'avenir, et pour les organisateurs et pour le public ravi de cette réussite de 1997. Une seule ombre au tableau : l'absence remarquée de l'une ou l'autre notoriété normalement attendue étant donné les circonstances.

Franz LABARRE.



Vie Féminine vous invite

Le jeudi 2 octobre à 13h30 salle "La Concorde":
animation dias - goûter - tombola. Entrée 50 frs.
Bienvenue aux membres et non membres.
Réservation avant le 30 septembre au 61.32.16
ou 61.19.42



Venez découvrir le Judo.

Lors des championnats d'Europe en mai à Ostende, nos judokas ont remporté un grand nombre de médailles. Vous avez peut-être apprécié leurs performances au travers des reportages télévisés et vous avez envie de connaître ou de faire connaître ce sport. Sport éducatif, riche et varié, complet et attractif, s'adressant aux jeunes comme aux moins jeunes, le judo est aussi une discipline très technique qui procure des bienfaits variés. Vous pouvez découvrir les aspects de ce sport, riche en sensations et sans cesse renouvelé en nous rejoignant à la salle «La Concorde» à Ernage (près de l'église) le mercredi 3 septembre à 18 heures.

GRILLE HORAIRE : lundi : 18h00 à 19h30 cours pour tous
mercredi : 18h00 à 19h30 cours pour tous

REPRISE DES COURS : le mercredi 3 septembre à 18h00

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Etre âgé d'au-moins 6 ans durant la saison 1997-1998... aucune limite d'âge maximum.
- Faire l'acquisition d'un judogi le plus rapidement possible.
- Etre en ordre de licence-assurance vis-à-vis de la Ligue de judo (900 Frs pour l'année sportive)
- Etre en ordre de cotisation (4.500 Frs pour l'année sportive).

RENSEIGNEMENTS : Marc LAMPROYE

rue abbé Victorien Cuvelier, 1

5523 - Weillen - Tél. : 082/69.96.65

ou à la salle «La Concorde» uniquement aux heures de cours
Tél. : 081/61.40.77.



ENVIRONNEMENT

Je suis préoccupé par les problèmes concernant l'environnement. Je ne parle pas des grands problèmes d'écologie qui doivent être traités par des spécialistes.

Emage n'est pas classé parmi les plus beaux villages de Wallonie, mais s'il n'est pas nécessaire d'être le plus beau, il vaut quand même mieux ne pas être le plus laid.

C'est sous aspect que je souhaite développer une émulation spontanée parmi la population et l'administration communale pour maintenir la convivialité visuelle de notre commune.

Je me demande pourquoi la saleté et le désordre se rencontrent le plus souvent à proximité des « HLM ».

Je me demande pourquoi les Allemands, les Autrichiens, les Suisses, les Luxembourgeois ne jettent pas les papiers et objets divers sur la voie publique.

Comme cela ne coûterait rien à la justice de faire preuve d'un peu d'humanisme, je pense qu'on peut sans grand frais participer à la beauté de notre village.

J'invite celles et ceux qui ont des idées, ou qui rencontrent des problèmes d'environnement qu'ils n'arrivent pas à résoudre seuls, de m'en faire part. L'union fait la force.

A titre d'exemple voici des questions qui me préoccupent.

Pourquoi le service environnement de Gembloux ne demande t-il pas à la SNCB d'améliorer l'état des talus du chemin de fer qui longent les zones habitées ? On entretient bien des milliers de km de talus d'autoroutes ! La SNCB nous doit bien cela en compensation des nuisances sonores que nous avons à endurer.

Pourquoi certains trottoirs sont-ils impraticables depuis des mois, voire des années ?

Pourquoi faire des lois d'urbanisme tellement contraignantes, alors qu'une fois votre maison construite, tout est toléré ?

Pourquoi légaliser le choix des couleurs des habitations, alors que certains cultivent les chardons ?

Pourquoi, à chaque prévision d'orage, dois-je m'inquiéter de savoir si ma maison ne sera pas inondée ?

Pourquoi le ruisseau n'est-il pas plus propre ?

Des pourquoi, il en reste beaucoup. (A VOUS DE ME LES TRANSMETTRE)

Gérard Pirson rue Omer Pierard, 127 Tél. 61.40.13



SECURITE ROUTIERE:

Ce message s'adresse à tous ceux qui viennent à Ernage par la ferme rose. En avril 93, le comité d'Ernage Animation nous faisait part du refus de la commune de placer un miroir à l'angle de la chaussée Romaine et de la rue Sart Ernage. J'ai consulté le service technique de « Touring-Secours ». Ceux-ci reconnaissent la difficulté de visibilité à droite. Ils sont intervenus auprès de la commune. L'échevin responsable aurait promis que, dès l'ouverture du tunnel à Gembloux, la rue de l'Agasse serait réaménagée et que la sécurité au carrefour serait revue.

Sans doute pour les prochaines élections !

Le danger essentiel provient des conducteurs venant de la chaussée romaine qui circulent à vitesse élevée et qui, de ce fait, coupent le tournant sur la bande de gauche. Pour ma part, je me déporte au maximum sur la droite dans le tournant pour avoir une meilleure visibilité des véhicules venant à ma droite. Mais, dans ce cas, beaucoup de personnes me suivant et allant également sur Ernage me passent par la gauche croyant de bonne foi que je me

dirige vers la nationale 4. Il y a bien la solution de mettre son indicateur de direction, mais le mien revient en position neutre tout seul pendant la manœuvre. Alors, il faut tenir le volant, changer de vitesse, tenir le clignoteur, et être attentif à droite et derrière moi. Je ne suis sans doute pas doué, mais j'éprouve des difficultés. Je fais appel à celles et ceux qui sont d'accord de me soutenir dans mon projet de relancer ce problème. Si je suis le seul à avoir des difficultés, alors il est inutile de contrarier la commission consultative de la sécurité routière.

Voici mon adresse : Gérard Pirson, rue Omer Pierard, 127 - Tél. 61.40.13



PAROISSE SAINT-BARTHELEMY A ERNAGE

HORAIRE DES OFFICES ET INTENTIONS DES MESSES DOMINICALES.

Dimanche 7 septembre à 10h45

✦ Léopold ARNOULD ✦ En remerciements à Sainte-Adèle ✦ Défunts des familles DEHOUX-DELVAUX-GOES-GUILLAUME-HOLSBEEKS

Samedi 13 septembre à 14 h.

✦ Messe de mariage de Stéphanie FRANKINET et Christophe GILLES de Gembloux

Dimanche 14 septembre à 10h45

✦ Bernard LARDINOIS ✦ Défunts des familles BASSINNE-GRANDHENRY-MANDELAIRE ✦ En l'honneur de Notre-Dame des Affligés ✦ Pour les âmes du Purgatoire

Dimanche 21 septembre à 10h45

✦ Ernest JACQMIN ✦ Yvonne LORENT ✦ Défunts des familles GADISSEUX-THIRY ✦ Défunts des familles TORDOIR-MICHAUX

Dimanche 28 septembre à 10h45

✦ Andrée ROBERT ✦ Défunts des familles GOOSSENS-DESTAIN-FRUMY-DELESCAILLE ✦ Défunts des familles LENOM-HENRY-DEBOUCK

Dimanche 5 octobre à 10h45

✦ Joseph BIELANDE et Hortense MARCHAL ✦ Joffre LACROIX et Véronique DEPIREUX ✦ Pour les époux DANVOIE-BOSMAN et leur fille

N.B. Toute modification sera annoncée au cours de l'office du dimanche précédent.

La journée de rentrée de la catéchèse est fixée au samedi 27 septembre. De plus amples informations seront communiquées prochainement par le prêtre

responsable.

Bonne nouvelle pour les familles : il y a une animation pour les enfants à la messe de 10h45 et une garderie pour les tout petits.

Le prêtre responsable de la paroisse est Monsieur l'abbé Jean-Luc DEPAIVE, Administrateur. Pour le contacter : tél. 60.15.65.

Vous pouvez aussi vous adresser à Monsieur de Doyen de Gembloux : tél. 61.32.61.

Pour l'église, c'est à Monsieur Hervé VANDEPUTTE, Président du Conseil de Fabrique - tél. 61.01.27 qu'il faut s'adresser.

Eugène DEHOUX.



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

SECTION N° 30 A ERNAGE

Permanence : Rue Omer Piérard 124

En septembre : les mardis 2 et 16 de 16 à 19 heures

En octobre : les mardis 7 et 21 de 16 à 19 heures.

La législation en matière de pension a subi une importante réforme qui est entrée en vigueur au 1er juillet 1997. Cette réforme vise surtout l'âge de la pension des dames et tout ce qui en découle.

A) Sont concernés :

Le travailleur salarié ou celui qui l'a été et dont la pension prend cours le 1er juillet 1997 au plus tôt.

B) Les points principaux de cette réforme :

1. L'âge de la pension des salariés, hommes ou femmes, est désormais fixé à 65 ans. Pour les femmes, cette évolution est progressive et ne sera complète qu'en 2009.

2. Le principe de la pension à 65 ans a une exception très importante : celui qui, au 1er juillet 1997, a au moins 20 ans de carrière comme salarié et/ou indépendant et/ou agent de l'Etat, etc... peut prendre la pension salarié dès l'âge de 60 ans. Ceci vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le nombre de 20 ans de carrière exigé est progressivement porté à 35 ans au 1er janvier 2005.

3. La pension des salariés, hommes ou femmes, est désormais calculée en 45^{èmes}. Pour les femmes, cette évolution est progressive et ne sera complète qu'en 2009.

C) Indemnités de maladie-invalidité et allocations de chômage :

Les bénéficiaires des indemnités de maladie-invalidité ou des allocations de chômage ne peuvent, en même temps, toucher la pension «salarié». Le nouveau système fait correspondre la fin de ces périodes où l'on touche ces indemnités ou ces allocations, à l'âge normal de la pension de retraite «salarié».

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu en s'adressant à l'Office National des Pensions :

- A) Administration centrale, Tour du Midi, 1060 Bruxelles - Tél. 02/529.21.11 ;
- B) rue Godefroid 35 Bte 2 à 5000 Namur - Tél. 081/22.99.37 et 22.99.69.

Le service «Pensions» de la Mutualité (Madame A.M. PIRE - tél. 081/24.48.82) est également au service et à la disposition des membres pour fournir tout renseignement complémentaire à ce sujet ainsi que pour :

- informer sur la législation ;
- aider à constituer le dossier ;
- assurer le suivi du dossier auprès des différents organismes d'octroi ;
- vérifier les décisions prises par ces organismes ;
- assurer la défense devant les Tribunaux du Travail, en cas de nécessité.

Il peut, en outre, effectuer le calcul prévisionnel de la pension et conseiller pour la rédaction du document «Déclaration sur l'honneur» pour l'obtention éventuelle du régime préférentiel V.I.P.O. (Revenus maxima 456.082 f + 84.433f par personne à charge).

Pour mener à bien ce travail, des permanences sont prévues :

- a) à Namur, rue du Lombard 8, tous les mardis de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 ;
- b) à Gembloux, rue Docq 31 (siège de la Mutualité Ste-Anne tél.61.54.50) les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de 8h30 à 10h.
- c) à Andenne, Auvelais, Eghezée et Tamines.

Eugène DEHOUX.

AVIS IMPORTANT POUR NOS CORRESPONDANTS

Tout article pour le numéro 242 du mois d'octobre doit nous parvenir avant le 18 septembre